

SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2017



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond vert sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.4.1.	La répartition des abonnés par commune.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.2.	Accessoires réseaux	7
1.8.3.	Postes de relevage	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.1.	Station d'épuration de Monséguir	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	12
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	12
1.11.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	12
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification.....	13
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes	17
3.	Indicateurs de performance.....	18
3.1.	Exploitation et renouvellement patrimoine assainissement collectif	18
3.2.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	19
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	20
3.4.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	22
3.5.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	22
3.6.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	23
3.7.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	23
3.8.	Indicateurs du Décret du 02 mai 2007	25
3.9.	Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP.....	25
3.10.	25	
4.	Financement des investissements	26
4.1.	Montants financiers	26
4.2.	Etat de la dette du service.....	26
4.3.	Amortissements.....	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	26
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	27
5.2.	Taux d'impayés.....	27
5.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : **SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement et à la demande des propriétaires :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Dieulivol, Monséгур.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 01/10/2000. Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 01/10/2009..... Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SUEZ**
- Date de début de contrat : **01/01/2009**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2020**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **30/06/2018**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1
 - Avenant n° 1 du 01/07/2017 modification échéance contrat initial au 30/06/2018

Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des télécommandes, télégestions, entretien et surveillance du réseau
Renouvellement	des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants ou hydrauliques, des pièces mobiles (ponts racleurs,...), du matériel de télégestion
Prestations particulières	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, évacuation des boues produites par la station d'épuration, mise en conformité avec la réglementation existante / future, recherche ponctuelle d'eaux parasites (passage caméra), surveillance du réseau

La commune prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **901 habitants au 31/12/2017** (880 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **495 abonnés au 31/12/2017** (502 au 31/12/2016).

1.4.1. La répartition des abonnés par commune

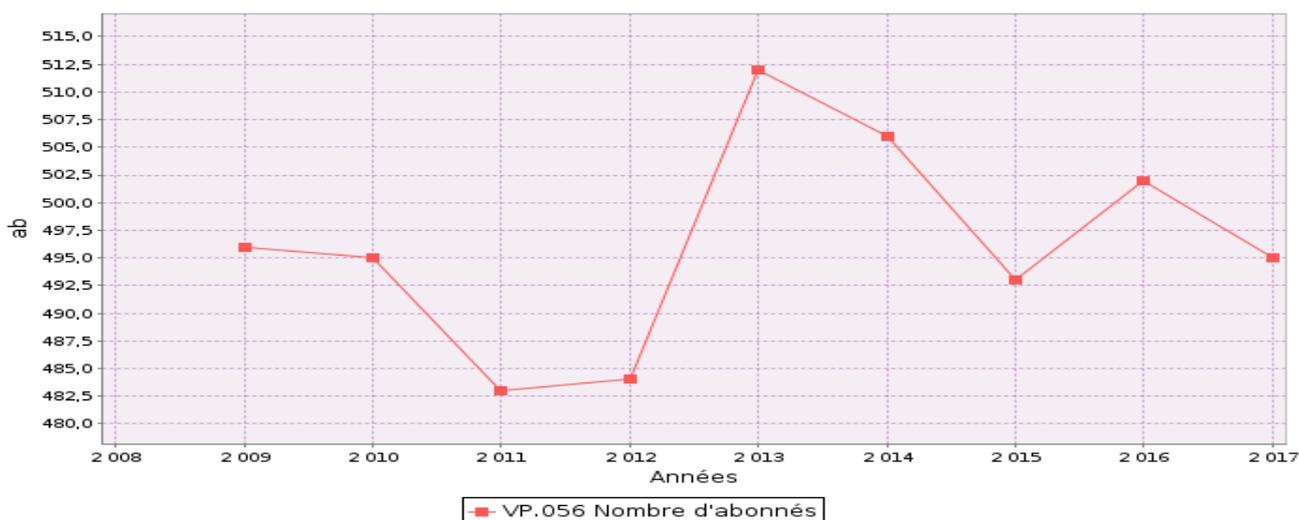


Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Cleyrac					
Dieulivol	14	14		14	
Monségur	488	481		481	
Roquebrune					
Taillecavat					
Total	502	495		495	-1,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **572**.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **50,56 abonnés/km au 31/12/2017** (51,28 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1,82 habitants/abonné au 31/12/2017** (1,75 habitants/abonné au 31/12/2016).

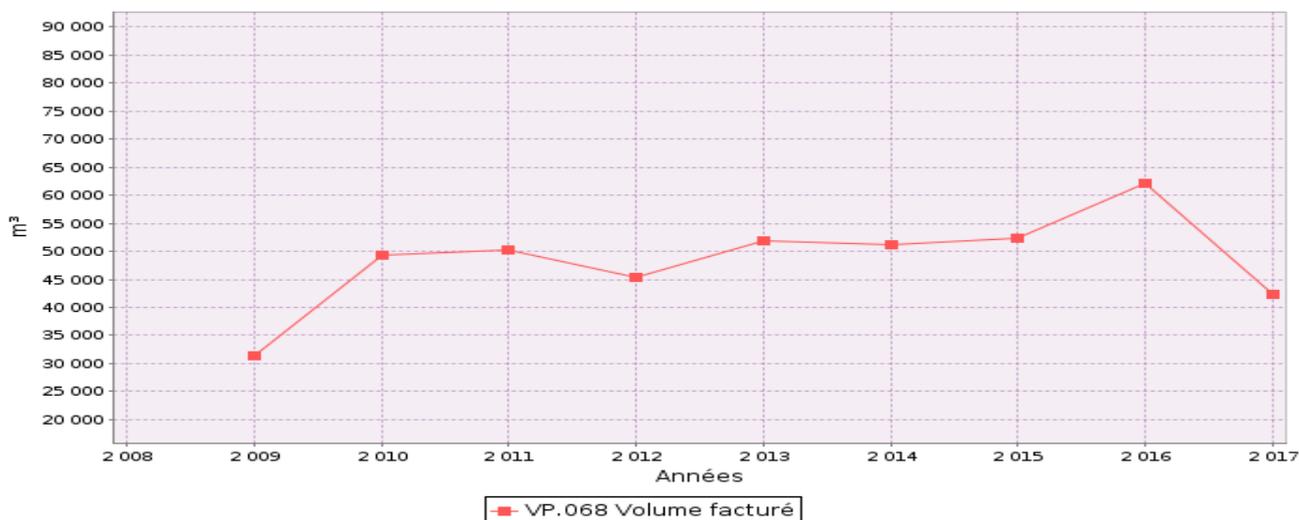


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	60 027	42 239	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	62 027	42 239	- 31,9 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Sans objet

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

1.8. *Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert*



1.8.1. *Répartition réseaux*



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 9,47 km de réseau séparatif gravitaire d'eaux usées hors branchements,
- 0,319 km de canalisation de refoulement et 3 postes de relevage,

soit un linéaire de collecte total de 9,792 km (9,79 km au 31/12/2016).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de poste (découvert lors de l'étude diagnostique en 2016)	RD16E2	0

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
DIEULIVOL	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	424,8	424,8	0,0 %
	Linéaire de réseau Eau Traitées (ml)	31,7	31,7	0,0 %
MONSEGUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 048,5	9 048,5	0,0 %
	Linéaire deb réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	287	287	0,0 %
Linéaire total (ml)		9 791,9	9 791,9	0,0 %

1.8.2. Accessoires réseaux



Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
DIEULIVOL	Branchements publics eaux usées	15	16	+ 6,7 %
	Regards de visite réseaux	16	16	0,0 %
MONSEGUR	Branchements publics eaux usées	535	535	0,0 %
	Regards de visite réseaux	230	230	0,0 %

1.8.3. Postes de relevage



Commune	Site	Année mise en service	Débit nominal (m3/h)	Consommations électrique			
				2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MONSEGUR	R Franklin	1977	10	674	623	759	+ 21,8 %
	R La Contente	2011	20	251	226	218	- 3,5 %
	R Val de Rose	1977	22	4 187	5 365	5 022	- 6,4 %
TOTAL				5 112	6 214	5 999	- 3,5 %

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.9.1. Station d'épuration de Monségur



STEU N°1 : Station d'épuration de Monségur
Code Sandre de la station : 0533289V003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	31/05/2010			
Commune d'implantation	Monségur (33289)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 900			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	313			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/02/2013 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	DROP		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	20	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
DCO	80	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	95
NGL	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.9.1.1. Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements

	Débit		MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
	m³/j	%	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend. %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend. %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend. %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend. %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend. %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend. %
Fév.	131	41,8	37,0	2	99,4	84,2	25	96,9	29,7	3	98,9	26,1	9,09	1,60	98,2	9,09	1,60	98,2	1,01	8,60	10,8
Oct.	157	50,0	99,9	5	99,2	194	27	97,7	70,0	3	99,3	61,4	15,1	2,10	97,7	15,1	3,26	96,4	1,81	7,50	30,9
Moy.	147	47,1	68,4	3,50	99,2	139	26	97,4	49,8	3	99,2	43,7	12,1	1,85	97,9	12,1	2,43	97,1	1,41	8,05	23,7
Norme				30	95		80	90		20	95			40	60					20	25

1.9.1.2. Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels)

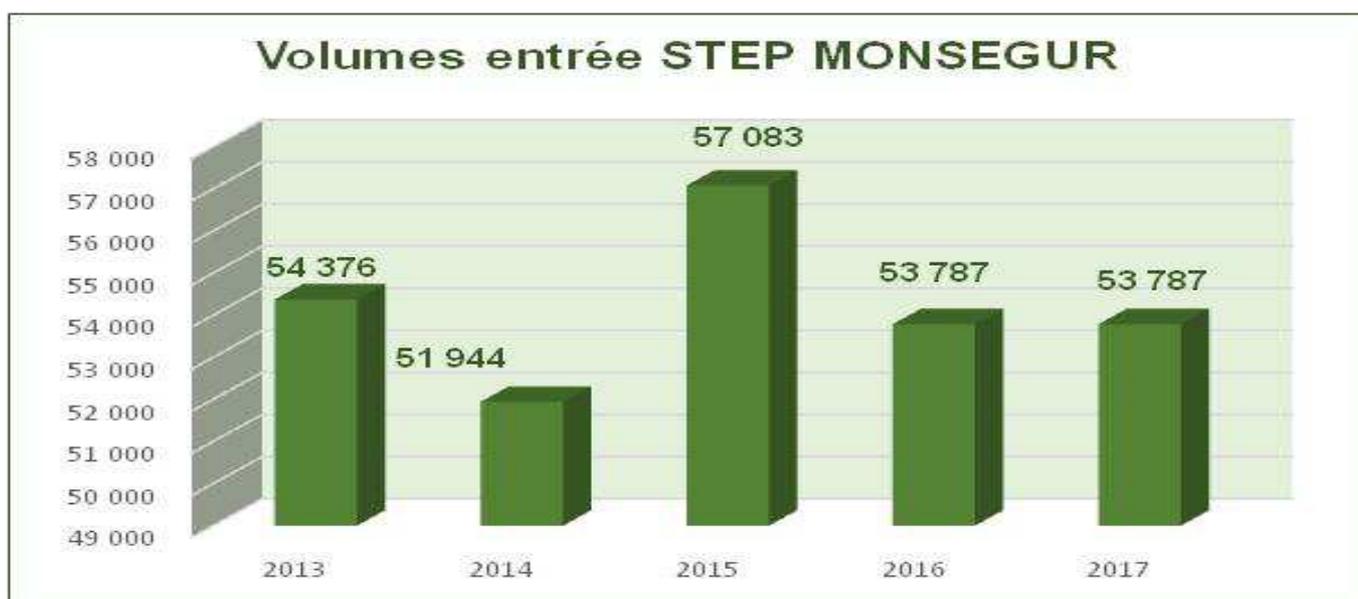
Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
22/05	3	<30	<3	1,90	2,55	8,40

1.9.1.3. Paramètres de fonctionnement

Année	Volume traité (m3/an)	Charge moyenne reçue (kg DBO5/j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie (kWh/an)	Boues produites (kg MS/an)
2013	52 116	64			12 743
2014	54 376	41			14 229
2015	51 944	42	77		10 761
2016	57 083	41,5	77,1	88 081	12 800
2017	53 787	49,8	139,1	81 038	10 700

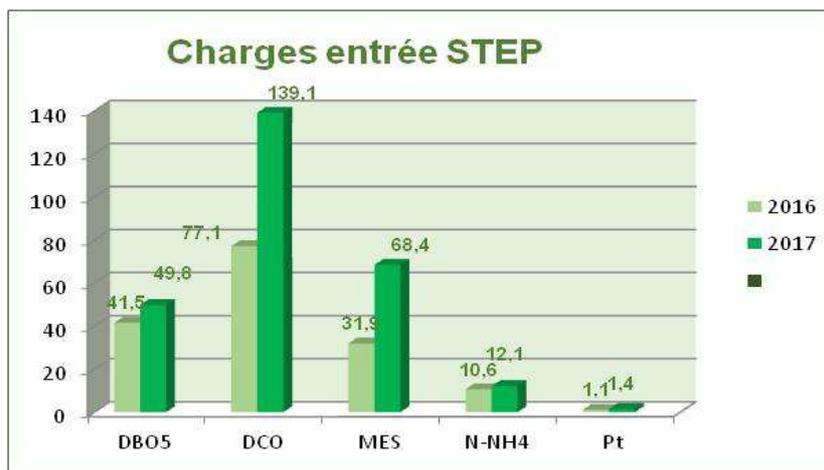
1.9.1.4. Volumes reçues en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MONSEGUR	STEP	52 116	54 376	51 944	57 083	53 787	- 5,77 %



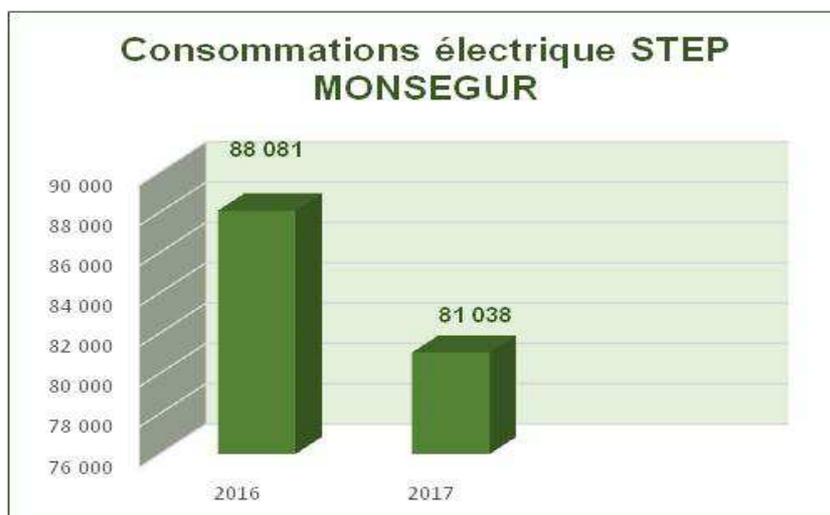
1.9.1.5. Charges entrée station d'épuration

STEP MONSEGUR (kg/j)	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	41,5	49,8	+ 20,0 %
DCO	77,1	139,1	+ 80,4 %
MES	31,9	68,4	+ 114,2 %
NTK	10,6	12,1	+ 13,7 %
Pt	1,1	1,4	+ 23,7 %



1.9.1.6. Consommations électrique

Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
MONSEGUR		88 081	81 038	- 8,0 %



1.9.2. Station d'épuration de Dieulivol



STEU N°2 : Station d'épuration de Dieulivol
Code Sandre de la station : 0533150V001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables			
Date de mise en service	01/10/2005			
Commune d'implantation	Dieulivol (33150)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés				
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Dropt		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

1.9.2.1. Paramètres de fonctionnement

Année	Volume traité (m ³ /an)	Charge moyenne reçue (kg DBO ₅ /j)	Charge moyenne reçue (kg DCO/j)	Energie (kWh/an)	Boues produites (kg MS/an)
2013	882				
2014	1 174				
2015	1 088				
2016		1	2,7	0	0
2017				0	0

1.9.2.2. Volumes reçues en entrée de station d'épuration

Commune	Site	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIEULIVOL	STEP	882	1 174	1 088			%

1.9.2.3. Charges entrée station d'épuration

STEP DIEULIVOL (kg/j)	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	1		
DCO	2,7		
MES	0,9		

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)



1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de Monséguir (Code Sandre : 0533289V003)	12,8	10,7
Station d'épuration de Dieulivol (Code Sandre : 0533150V001)		
Total des boues produites	12,8	10,7

1.11. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Pas d'évacuation de boues en 2017

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service



2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/03/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant le prix du m3 assainie.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

2.1.1. Tarification Monségur



	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Part de l'exploitant				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	17,43	17,67	+ 1,38 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	0,661	0,6630	+ 0,30 %
Part de la collectivité				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	37,80	37,80	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	1,26	1,26	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance modernisation des réseaux)	0,245	0,25	2,04 %
	TVA**	10 %	10 %	0 %

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.1.2. Tarification Dieulivol



	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Part de l'exploitant				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	17,43	17,67	+ 1,38 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	0,661	0,6630	+ 0,30 %
Part de la collectivité				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	33,60	33,60	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	N°1 (1 seule tranche)	2,15	2,15	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance modernisation des réseaux)	0,245	0,25	2,04 %
	TVA**	10 %	10 %	0 %

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

2.2.1. Tarification Monséгур

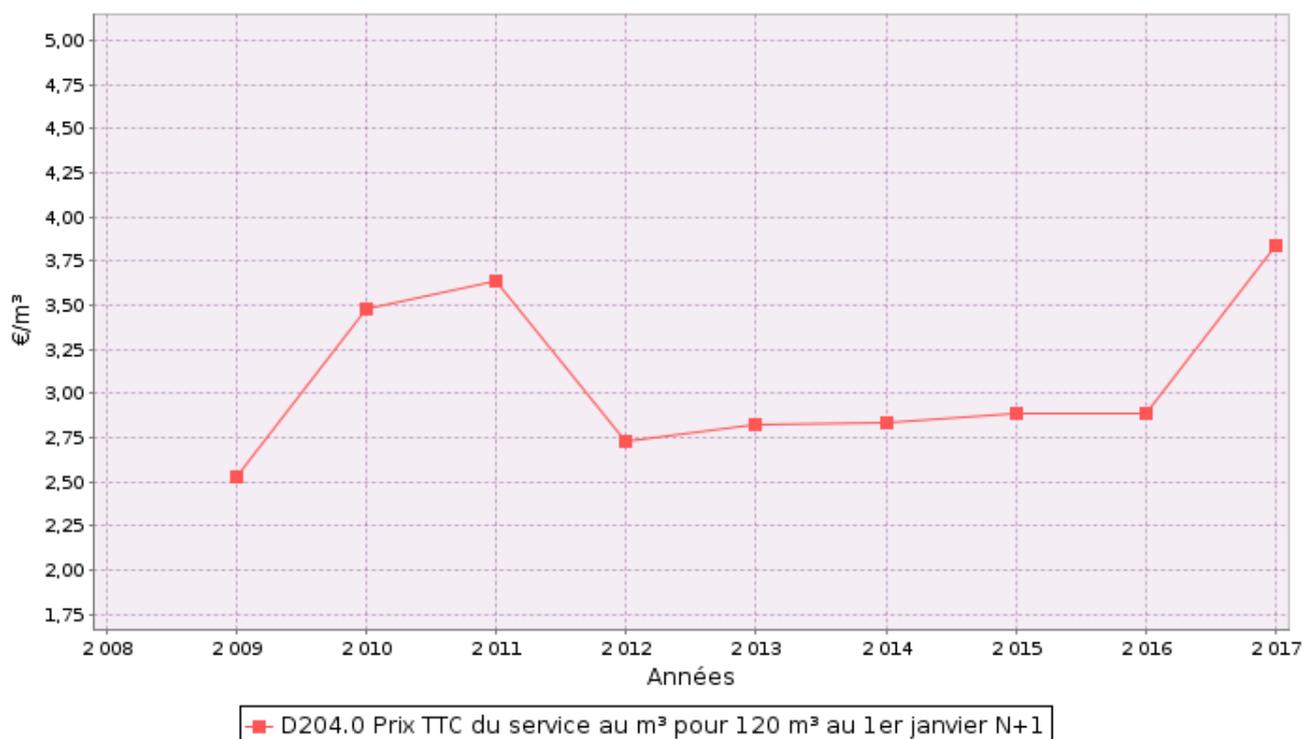


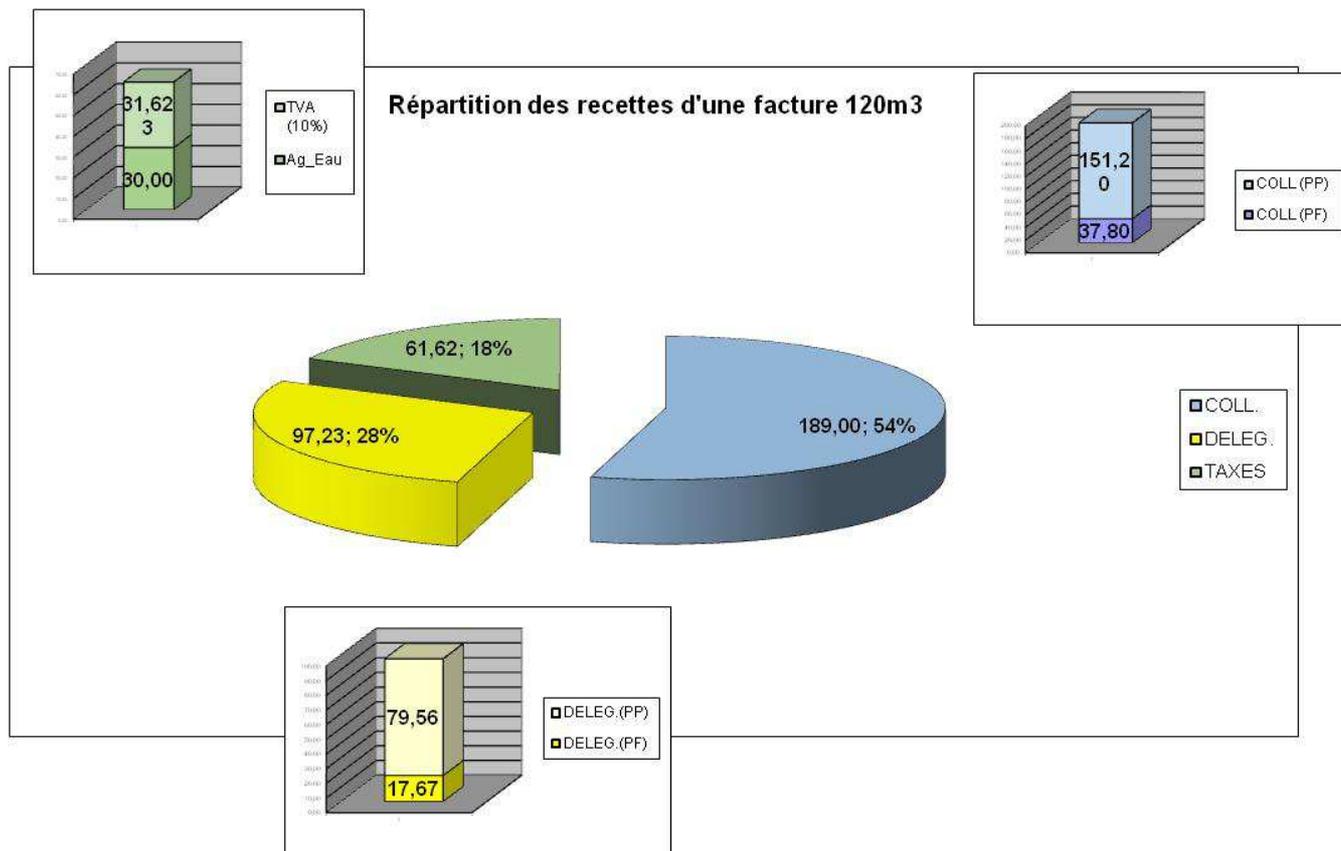
	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Exploitant	96,75	97,23	+ 0,50 %
Collectivité	189,00	189,00	0 %
Redevance pour modernisation des réseaux	29,40	30,00	+ 2,04 %
TVA	31,52	31,623	+ 0,34 %
Total (€TTC)	346,665	347,853	+ 0,34 %
Prix TTC au m³ (120 m³)	2,8888	2,8988	+ 0,34%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (Hors Redevances et TVA)
+ 0,17 %

Variation Redevances + TVA
+ 1,15 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.





Les volumes facturés au titre de l'année 2017, pour les services de Monséguur et de Dieulivol, sont de **42 239,2 m³/an** (62 027,1 m³/an en 2016) soit une diminution, sur un an, de - 31,9 %.

La Part fixe de la collectivité représente 20,00 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m3/an.

La Part fixe du délégataire représente 18,17 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3/an.

La part fixe totale (collectivité + délégataire) représente 19,38 % du montant total Hors Taxes de la facture type 120 m3/an

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 18,00 % du prix TTC pour 120 m3/an.

2.2.2. Tarification Dieulivol

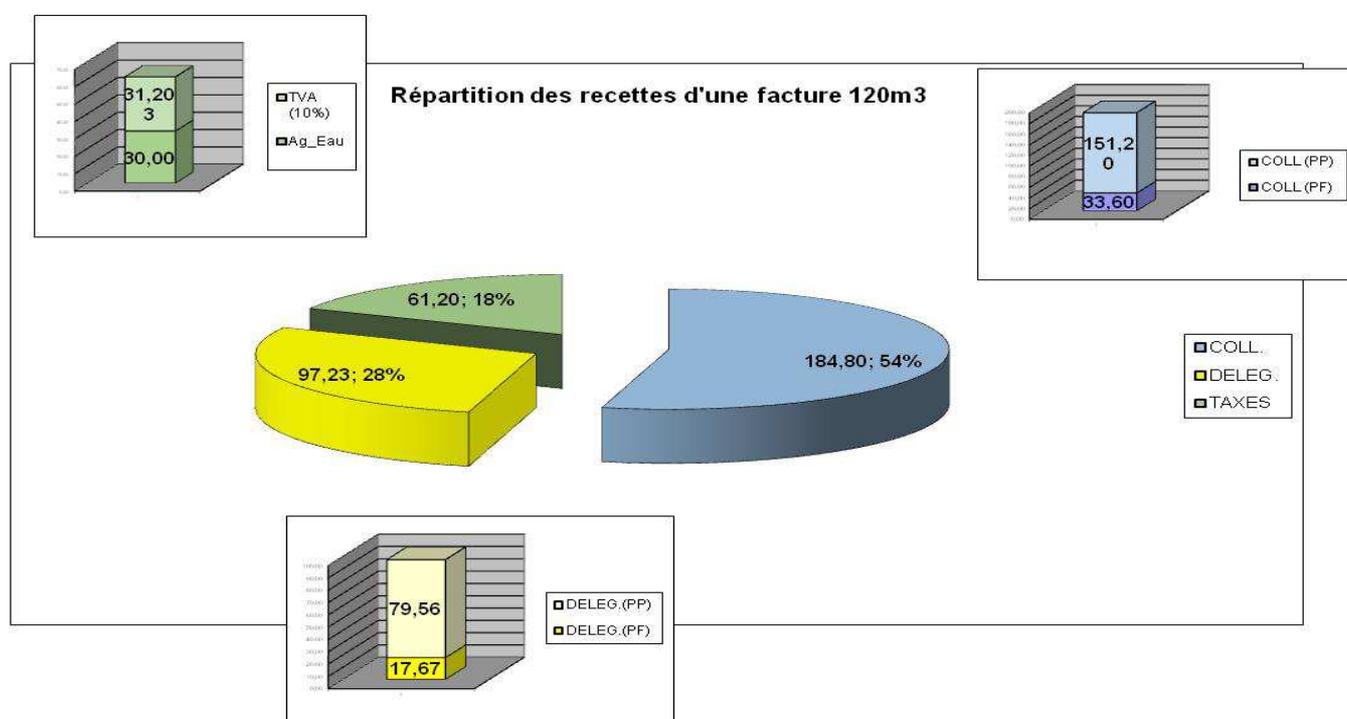


	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Exploitant	96,75	97,23	+ 0,50 %
Collectivité	291,60	291,60	0 %
Redevance pour modernisation des réseaux	29,40	30,00	+ 2,04 %
TVA	41,77	41,883	+ 0,27 %
Total (€TTC)	459,525	460,713	+ 0,26 %
Prix TTC au m3 (120 m3)	3,8294	3,8393	+ 0,26%

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (Hors Redevances et TVA)
+ 0,12 %

Variation Redevances + TVA
+ 1,00 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Les volumes facturés au titre de l'année 2017, pour les services de Monségur et de Dieulivol, sont de **42 239,2 m³/an** (62 027,1 m³/an en 2016) soit une diminution, sur un an, de - 31,9 %.

La Part fixe de la collectivité représente 18,18 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m³/an.

La Part fixe du délégataire représente 18,17 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m³/an.

La part fixe totale (collectivité + délégataire) représente 18,18 % du montant total Hors Taxes de la facture type 120 m³/an

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 18,00 % du prix TTC pour 120 m³/an.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	97 940	72 606	- 25,87 %
<i>dont abonnements</i>	<i>Non renseigné</i>	<i>Non renseigné</i>	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	97 940	72 606	- 25,87 %
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	14 000	12 682	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Subvention Département)	4289.38		
Total autres recettes	18 289.38	12 682	
Total des recettes	116 229.38	85 288	- 26 941,38 €

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	49 074	36 708	- 25,20 %
<i>dont abonnements</i>	<i>8 718</i>	<i>8 554</i>	
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Redevance pour modernisation des réseaux	13 970	10 404	
Total recettes de facturation	57 377	47 112	- 17,89 %
Recettes liées aux travaux	- 1 640	1 245	
Produits accessoires	- 1 880	115	
Total autres recettes	- 3 520	1 360	
Total des recettes	53 857	48 472	- 10,00 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **119 718 €** (162 570 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance



3.1. *Exploitation et renouvellement patrimoine assainissement collectif*



3.1.1. *Stations d'épuration*



3.1.1.1. *Interventions*

Commune	Site	Type intervention	Groupe	2017
DIEULIVOL	STEP	Tâche de maintenance sur usine	Corrective	2
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	0
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	47
MONSEGUR	STEP	Tâche de maintenance sur usine	Corrective	45
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	2
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	52
		Astreinte sur usine	Total	6
		Tâche de maintenance sur usine	Corrective	48
		Tâche de maintenance sur usine	Préventive	5
		Tâche d'exploitation sur usine	Total	435

3.1.1.2. *Contrôles réglementaires*

Commune	Date contrôle	Emplacement	Observation
MONSEGUR	15/12/2017	STEP Armoire générale	Contrôle réglementaire

3.1.1.3. *Renouvellement équipement*

Renouvellement Garantie de continuité de service		
Commune	Site	Nature des équipements
MONSEGUR	STEP	Pompe écumes

3.1.2. *Réseaux*



3.1.2.1. *Entretien réseaux*

Curage préventif	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé en préventif (ml)	1 021,78	1 403,34	+ 37,3 %
Taux de curage préventif (%)	10,5 %	14,4 %	+ 37,3 %

Curage curatif	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	0	0	0 %
Taux de curage curatif	0 %	0 %	0 %

3.1.2.2. Désobstruction réseaux et branchements

Désobstructions	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	0	0	0 %
Désobstruction sur branchements	0	0	0 %
Désobstruction sur avaloirs	0	0	0 %
Taux de désobstructions sur réseau (nombre d'obstruction réseau + ouvrage/km de réseau)			0 %
Taux d'obstructions sur branchements (nombre d'obstructions/nombre clients assainissement)			0 %

3.1.2.3. Enquêtes de conformité branchements

	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôles raccordement pour vente	1	3	+ 200,0 %
Nombre de raccordement hors vente		0	0,0 %
Nombre d'enquêtes sur branchement	3	6	+ 100,0 %
Total enquêtes et contrôles branchements	4	9	+ 125,0 %

3.1.2.4. Renouvellement des équipements

Renouvellement Garantie de continuité de service		
Commune	Site	Nature des équipements
MONSEGUR	PR Franklin	Pompe
	PR Val de Rose	Pompes 1et 2 + chaînes de relevage

Renouvellement Programme contractuel		
Commune	Site	Nature des équipements
MONSEGUR	PR Val de Rose	Barres de guidage et poires de niveau

3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **86,54 %** des 572 abonnés potentiels (87,76% pour 2016).

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **85/120 pour l'exercice 2017** (85 pour 2016).

-

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	8%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	85

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.4. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Monségur	49,8	100	100
Station d'épuration de Dieulivol	0	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.5. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Monségur	49,8	100	100
Station d'épuration de Dieulivol	0	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2016).

3.6. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de Monségur	49,8	100	100
Station d'épuration de Dieulivol	0	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2016).

3.7. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Monségur :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les

boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Dieulivol :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **0 %** (0 % en 2016).

3.8. Indicateurs du Décret du 02 mai 2007



Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristiques techniques	D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	880	901	Nombre	A
	VP.56 – Nombre d'abonnements	502	495	Nombre	
	VP.200 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	9,76	9,76	Km	
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3/an	2,64	2,9	€ TTC/M3	
Indicateur de performance	P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	85	%	
	P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	27,17	0,002	€/m3	
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	7	3	Nombre	

(1)Producteur de l'information = Collectivité

(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

P207.0 : Les montants des abandons de créances au titre du FSL sont mentionnés en €/m3 Hors TVA (eau et assainissement confondus). Les années précédentes, ils étaient exprimés en €.

Le linéaire de réseau de collecte inclus le linéaire refoulement mais ne tient pas compte du linéaire d'eaux traitées

3.9. Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL



Thème	Indicateur	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre /1 000 abonnés	B
	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	10,5	0	Nombre/100 km	A
	P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	0	0	%	A
	P258.1 – Taux de réclamations	43,8247	26,2626	Nombre/1 000 abonnés	A
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui/Non	A
	P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND	0,94	%	A

(1)Producteur de l'information = Collectivité

(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

P258.1 : Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

P257.0 : Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente n'était pas disponible à l'échelle du contrat 2016.

4. Financement des investissements



4.1. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	21 100 €	30 621 €
Montants des subventions en €	9 600 €	
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	295 079,22 €	264 123,72 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	14 563,76 €
	en intérêts	12 962,18 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de **49 124 €** (49 124 € en 2016).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
MONSEGUR Extension réseaux Lavoirs et Jardins	155 802 €	

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Sans objet

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 3 demandes d'abandon de créance et en a accordé 3.

85,4 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,002 €/m³ pour l'année 2017 (0,0004 €/m³ en 2016).

5.2. Taux d'impayés



Le taux d'impayés sur l'exercice 2016 au 01/01/2017 est de 0,94 % soit un montant de 1 681,01 €

5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	880	901
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,89	3,84
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	87,76%	86,54%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non renseigné	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non renseigné	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Non renseigné	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Pas d'évacuation	Pas d'évacuation
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0004	0,002

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : MONSEGUR Code national : 0533289V003

Commune d'implantation : Monségur	Mise en service : mai 2010
Capacité constructeur : 1900 EH (114 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 313 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Récépissé / Arrêté : AP-19/02/2013
Maître d'ouvrage : SIVOM de l'Entre deux Mers	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : activées en aération prolongée, clarification	Filières boues : Filtres plantés de roseaux
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Monségur	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 481 / 880 E.H
Nom du milieu récepteur : Le Dropt	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit m ³ /j	Ch. Hyd. %	MES			DCO			DBO ₅			Ch. Org. %	NK			NGL			Pt		
			Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %
Fév.	131	41,8	37,0	2	99,4	84,2	25	96,9	29,7	3	98,9	26,1	9,09	1,60	98,2	9,09	1,60	98,2	1,01	8,60	10,8
Oct.	157	50,0	99,9	5	99,2	194	27	97,7	70,0	3	99,3	61,4	15,1	2,10	97,7	15,1	3,26	96,4	1,81	7,50	30,9
Moy.	147	47,1	68,4	3,50	99,2	139	26	97,4	49,8	3	99,2	43,7	12,1	1,85	97,9	12,1	2,43	97,1	1,41	8,05	23,7
Norme				30	95		80	90		20	95			40	60					20	25

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
22/05	3	<30	<3	1,90	2,55	8,40

Paramètres de fonctionnement :

Année	Volume traité m ³ /an	Charge organique moyenne (kg DBO ₅ /j)	Boues produites kg.MS/an
2013	51645	64	12743
2014	54528	41	14229
2015	51956	53	10761
2016	57090	42	12843
2017	56232	49,8	10747

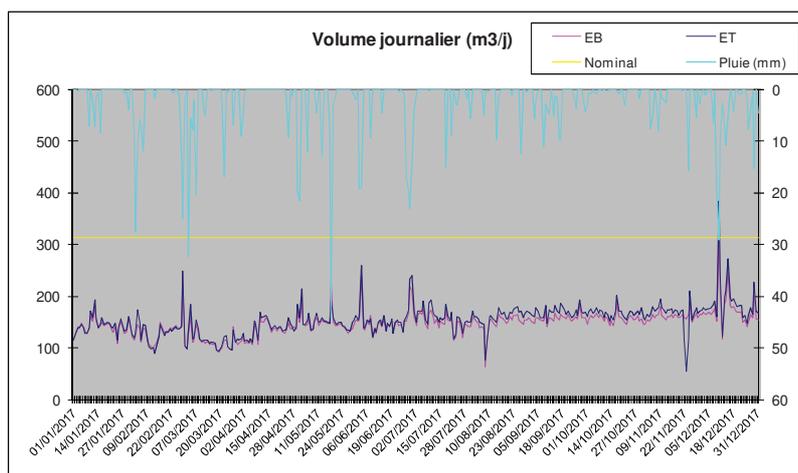
Commentaires :

Système de collecte :

Le réseau de collecte comporte 3 postes de relèvement sans trop plein. Deux d'entre eux sont télésurveillés. Le nombre d'abonnés est de 481 représentant une pollution équivalente de 880 Équivalents Habitants.

L'étude diagnostique réalisée en 2017 a permis de déterminer l'origine des intrusions d'eaux parasites.

Les eaux claires météoriques représentent une surface active d'environ 4 500 m². Les tests à la fumée réalisés n'ont permis de trouver que 258 m² de surface mal raccordée. Les tests au colorant ont permis d'identifier plusieurs mauvais branchements. Les intrusions d'eaux parasites de nappes représentent 18% du volume arrivant à la station. L'inspection télévisuelle des tronçons les plus sensibles n'a révélé que des défauts sans gravité particulière. Des rejets d'eaux brutes au milieu naturel ont été découverts.



De nouvelles investigations seront réalisées en 2018 avec l'établissement d'un programme de travaux définitif.

La charge hydraulique moyenne est de 49,2.

Le réseau bénéficie d'un programme pluriannuel d'hydrocurage du réseau.

Station d'épuration :

- Observations générales

Les ouvrages sont globalement en bon état.

Les deux regards en amont du canal d'approche présente des traces d'exfiltrations productives. Une demande d'intervention auprès du constructeur est nécessaire.

- Prétraitements

Le débit des pompes de relèvement devra être modifié (débit supérieur au débit de pointe des ouvrages de traitement).

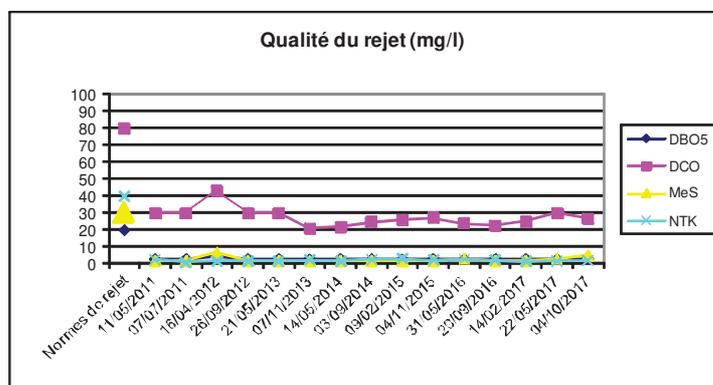
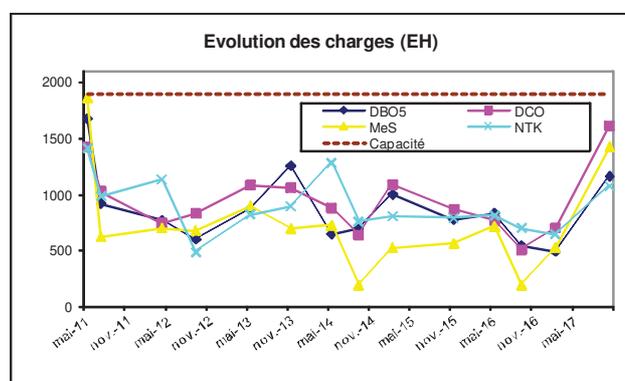
Après une vidange et un nettoyage complet de l'ouvrage l'efficacité du dégraisseur est plus satisfaisante.

Nature du sous produit	Quantités évacuées	Site de traitement prévu au PDD	Site de traitement utilisé	Respect du Plan
Refus de dégrillage (m3)	NR		USTOM du Castillonnais ou CSDU de Lapouyade	
Sables et PCR (m3)	NR	Step de La Réole	Terralys	Non conforme
Graisses (m3)	NR	Step de La Réole	Step de St Magne de Castillon	Non conforme

Conformément au plan départemental d'élimination des déchets les sables et les graisses doivent être traités sur la station d'épuration de La Réole.

- Traitement de type boues activées

Malgré le maintien d'un taux de boues constant, la qualité des boues dans le réacteur biologique est très fluctuante. Néanmoins, la décantation des boues est satisfaisante.



La charge organique est de 43,7 %.

- Impact milieu récepteur

Le fonctionnement de cette unité de traitement est globalement satisfaisant. Les rendements de dépollution sont régulièrement bons.

La qualité des eaux traitées est satisfaisante.

Paramètre	Unité	22/05/17		5/10/17	
		Amont	Aval	Amont	Aval
pH	unité pH	7,95	8,23	7,39	7,66
COND.20	µS/cm	641	639	400	404
O2 dissous	mg(O2)/L	7,91	8,43	5,26	6,76
Saturation O2	%	88,1	94,3	55,4	72,7
Temp. eau	°C	20	20,5	18,3	18,7
MES	mg/L	5	7	3	3

Paramètre	Unité	22/05/17		5/10/17	
		Amont	Aval	Amont	Aval
DBO5	mg(O2)/L	<0,5	<0,5	1	1
DCO	mg(O2)/L	11	12	17	20
NH4+	mg(NH4)/L	0,10	0,10	0,16	0,19
NK	mg(N)/L	1,0	0,7	0,6	0,7
NO2-	mg(NO2)/L	0,18	0,19	0,06	0,06
NO3-	mg(NO3)/L	23	22	3,2	3,0
Orthophosphates	mg(PO4)/L	0,24	0,27	0,11	0,27
P total	mg(P)/L	0,09	0,09	0,04	0,11
C Orga	mg/L	3,3	3,4	5,3	5,3

Le rejet de la station n'a quasiment aucun impact sur la qualité du cours d'eau le Dropt. Une influence sur la teneur en phosphore est notable sur la mesure du mois d'octobre.

Les conditions de prélèvement sur un cours d'eau aussi large ne permettent pas de disposer d'échantillons suffisamment représentatifs. Les zones stagnantes au niveau des berges peuvent influencer sur la qualité des eaux.

Par ailleurs, le suivi biologique (IBGRCS) demandé dans l'arrêté Préfectoral n'a pu être réalisé. En effet, les conditions d'écoulement du cours d'eau ne permettent pas de réaliser spécifiquement cette mesure (Normes guide d'application NFT 90-333). Un Indice biologique global adapté est préconisé pour 2018.

- Autosurveillance des stations inf. à 2 000 EH

Les mesures de débits sont fiables en entrée et sortie de station. L'écart annuel entrée/sortie station est de 4,5%.

Mesure sur l' EB : le prélèvement est réalisé en amont du dégrilleur et n'a pas pu être asservi à la prise impulsionnelle (hors service pendant le bilan). Un asservissement par détection de liquide a été réalisé. Ici le prélèvement d'eaux brutes doit être réalisé à l'aval du dégrilleur.

Mesure ET : le prélèvement est réalisé en amont du canal de comptage. Malgré la présence d'une prise impulsionnelle, l'asservissement du préleveur a été réalisé à l'aide d'un débitmètre bulle à bulle positionné en parallèle de l'ultrason existant.

A noter que l'installation du bulleur en intrusion dans le canal était susceptible de perturber la mesure en place.

Echantillonnage : la constitution de l'échantillon doit être réalisée selon les recommandations Agences et Office Internationale de l'Eau. Les flacons, qu'ils soient acidifiés ou non, doivent être remplis en plusieurs fois (au moins trois fois), afin de reproduire un échantillon quasi identique dans chaque flacon.

Filière boues :

La production de boues mesurée de 10,74 T de MS est cohérente au regard de la production de boues théorique de 12,62 T de MS calculée à partir des deux bilans de l'année.

La filière de traitement des boues par filtres plantés de roseaux permet de procéder à des extractions régulières depuis le bassin d'aération.

L'extraction vers les lits doit être réalisée en une à deux fois par jour. Les filtres sont correctement colonisés. La rotation entre les massifs doit être de 7 jours.



RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2017

Station : DIEULIVOL Code national : 0533150V001

Commune d'implantation : Dieulivol	Mise en service : octobre 2005
Capacité constructeur : 60 EH (3,6 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 9 m ³ /j
Type d'épuration : Filtre à sable	Récépissé / Arrêté : Néant
Maître d'ouvrage : SIVOM de l'Entre deux Mers	Exploitant : SUEZ environnement
Filières eau : Infiltration	Filières boues : Sans objet
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune(s) raccordée(s) : Dieulivol	Nb branchements / Pop. estimée raccordée : 16 / 38 E.H
Nom du milieu récepteur : Rejet diffus	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Paramètres de fonctionnement :

	N-NH4 (mg/l)				N-NO3 (mg/l)			
	Moy.	Mini	Maxi	Nb tests	Moy.	Mini	Maxi	Nb tests
Avril	0	0	0	1	33,9	33,9	33,9	1

Commentaires :

Système de collecte :

Le réseau de collecte de la commune de Dieulivol comprend 16 branchements, représentant une population raccordable d'environ 38 habitants. Le réseau est très court et exclusivement gravitaire, ce qui engendre une accumulation de matières en amont du dégrilleur.

Sans fonctionnement de la chasse, l'estimation de la charge hydraulique ne peut-être calculée pour 2017.

Station d'épuration :

Aspect général : l'état général de la station est moyen. Les herbes qui prolifèrent en surface des cellules filtrantes tout au long de l'année sont préjudiciables à la filtration. L'entretien du filtre n'est que très ponctuel.

Prétraitements : Les refus de dégrillage sont évacués via la filière "ordures ménagères"

Traitement de type filtre à sable :

L'absence d'alimentation par bâchée ne permet pas la répartition de l'effluent à la surface des cellules filtrantes.

La surface des filtres est mal entretenue. Un entretien régulier de la surface est indispensable au fonctionnement des cellules filtrantes (désherbage manuel et ratissage). Le développement exubérant de végétation favorise à terme le colmatage du filtre.

Le faible ressuyage du filtre traduit probablement une mauvaise étanchéité de la géomembrane sous le filtre.

Impact milieu récepteur :

Depuis cinq années, il est très difficile de prélever un échantillon d'eaux traitées après une bâchée (écoulement très faible voire inexistant). Néanmoins, les tests réalisés in situ traduisent une bonne oxydation de l'azote.

Les eaux traitées s'infiltrant très rapidement dans le fossé dans lequel elles sont rejetées.

Autosurveillance des stations < 200 E.H

Les conditions de mesures et de prélèvements ne sont pas connues.

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2017
	Très Bon – Bon – Moyen – Médiocre – Mauvais			

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



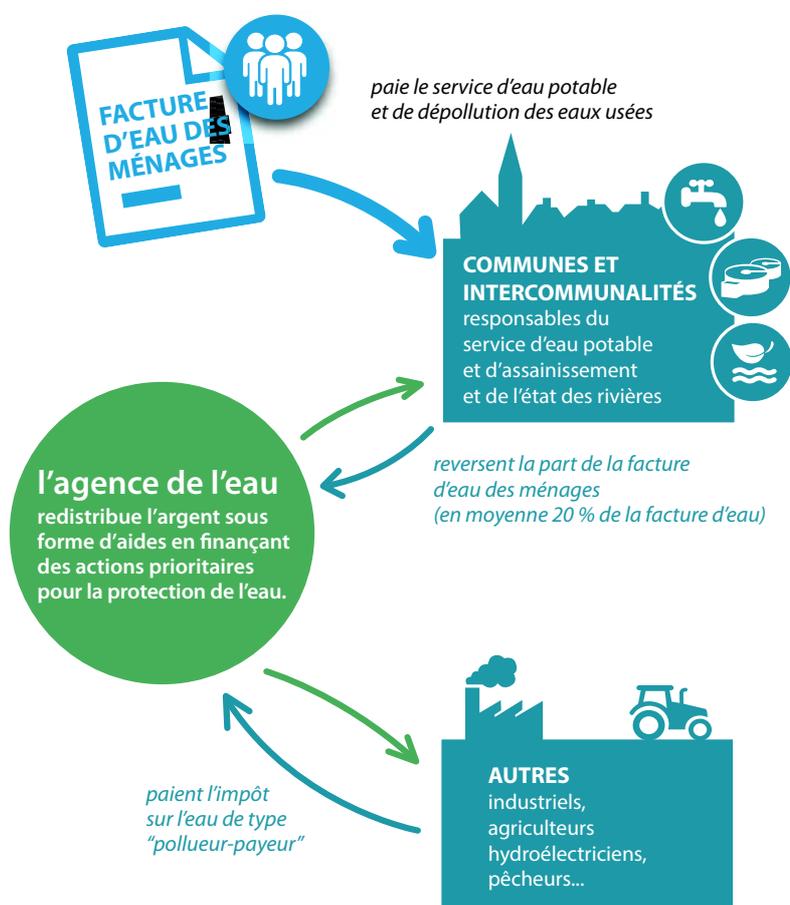
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



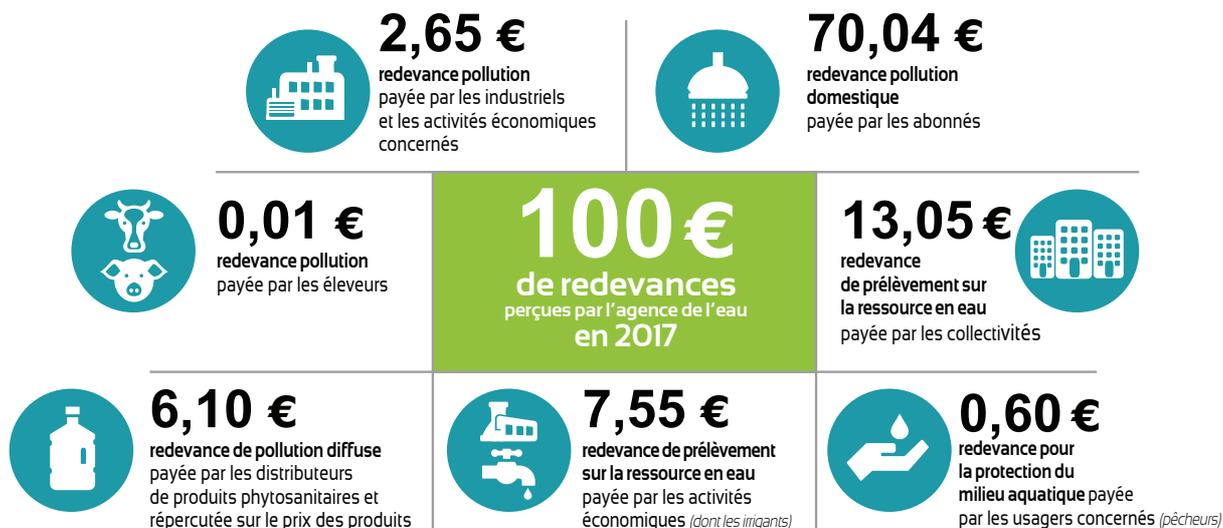
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

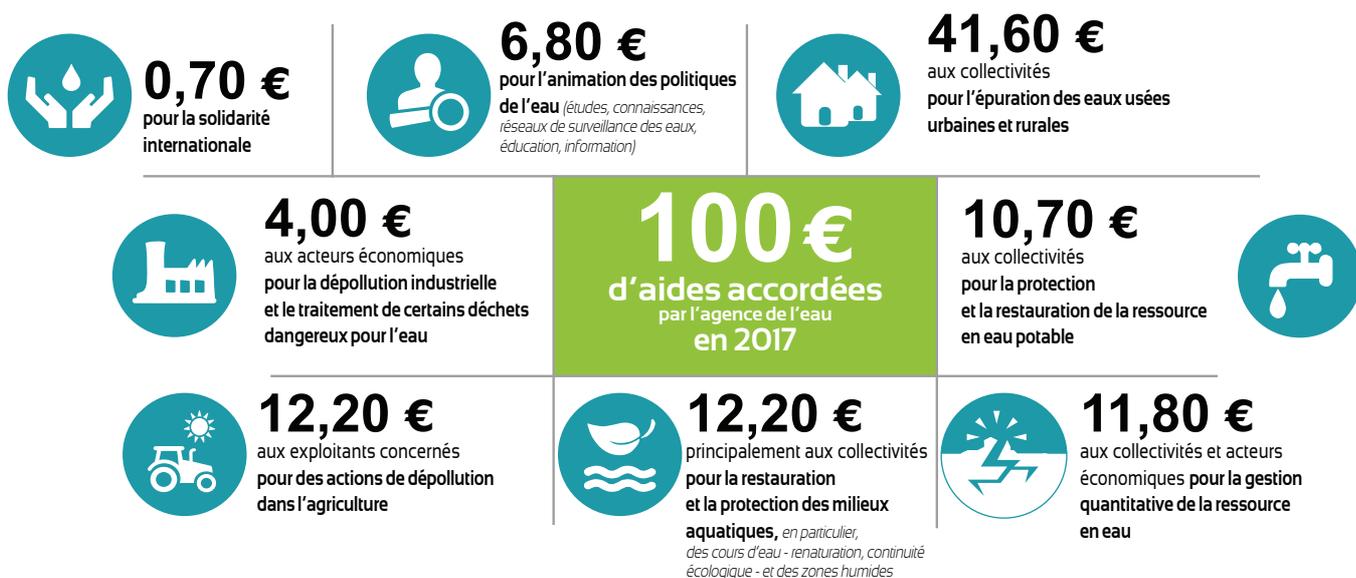


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.